

Figure 2.1 Politique environnementale de Gaz Métro

politique environnementale

→ LEADERSHIP
→ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
→ AMÉLIORATION
→ PRÉVENTION

Société en commandite Gaz Métro s'engage à faire preuve de leadership, de rigueur et de détermination dans la poursuite de ses actions environnementales tant dans son activité de distribution gazière qu'auprès de sa clientèle, et ce, dans une perspective de développement durable.

À cette fin, la Société entend déployer les moyens nécessaires pour qu'au-delà du respect des lois et règlements applicables en matière d'environnement, elle améliore de façon continue sa performance au plan de la prévention de la pollution, de l'efficacité énergétique et du déplacement des énergies plus polluantes.

Dans son activité de distribution gazière au Québec, la Société s'engage à :

Conformité légale et prévention de la pollution

- respecter les lois et règlements environnementaux applicables, ainsi que les autres exigences auxquelles l'entreprise souscrit en matière d'environnement, et favoriser dans la mesure du possible le dépassement de ceux-ci;
- favoriser la réduction des matières résiduelles et le recyclage;
- limiter l'intensité des émissions de gaz à effet de serre attribuables à la distribution du gaz naturel.

Gestion

- maintenir un comité environnemental représentatif de toute l'organisation et chargé de suivre les actions environnementales et de recommander les ajustements requis;
- offrir des programmes de sensibilisation et de formation en matière d'environnement à son personnel;
- développer et maintenir des procédures dictant les actions appropriées en matière environnementale, un programme de prévention d'incident environnemental et un plan d'intervention d'urgence;
- établir des objectifs et cibles environnementaux et mesurer sa performance environnementale;
- effectuer périodiquement une vérification de la conformité de ses activités en fonction de sa politique et faire rapport aux instances appropriées.

Efficacité énergétique et déplacement d'énergies plus polluantes

- favoriser le développement et l'utilisation de technologies à efficacité énergétique optimale;
- communiquer aux consommateurs toute l'information requise pour favoriser une utilisation efficace du gaz naturel;
- encourager et contribuer à la recherche visant à enrichir les connaissances sur le gaz naturel, ses applications et ses impacts environnementaux.

Collaboration avec le milieu

- privilégier l'approvisionnement en biens et services auprès des fournisseurs ayant des pratiques environnementales compatibles aux siennes;
- participer aux activités d'organismes voués au développement de l'industrie du gaz naturel et à la protection de l'environnement;
- diffuser un plan d'action volontaire pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre;
- participer au développement des politiques publiques en matière d'environnement.



Robert Tessier, Président et chef de la direction

Adoptée lors du Conseil de gestion du 24 septembre 2004.

